

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE

DIRECTION DES AFFAIRES
INTERIEURES

DECRET N° 69-218 /PR/MIS/DAI-A.
du 19 Août 1969

portant nomination d'un Chef d'Arrondissement à Kouarfa (Sous-Préfecture de Natitingou).

Le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
CHARGE DES AFFAIRES INTERIEURES,

AMPLIATIONS:

- Original 1
- JGD 1
- SGG 10
- MIS/DAI 6
- MEPRAT-MEF 2
- MJL-IAA-DN 3
- DP 2
- DGF 5
- CF-DI-TRESOR 3
- CS 6
- DGAJL 2
- DGE CHANC. 1
- Dtion STAT. 1
- Dtion Plan 1
- SGM 10
- DCCT 1
- Préfecture 1
- S/Préfecture 1
- Intéressé 5

- VU la Proclamation du 17 Juillet 1968, approuvée par le Référendum du 28 Juillet 1968 ;
- VU le Décret n°230/PR du 31 Juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n°234/PR-SGG du 16 Août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Août 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
- VU la Loi n°65-20 du 25 Juillet 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
- VU le Décret n°304/PC-DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et prérogatives des Préfets et Sous-préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité ;
- VU le Décret n°305/PC/CAB. du 26 Août 1965, fixant les attributions des Chefs d'Arrondissements ;
- VU le Décret n°69-167/PR/MIS/DAI-A. du 27 Juin 1969 portant création de l'Arrondissement de Kouarfa (Sous-Préfecture de Natitingou) ;
- VU la lettre n°6/12/CF du 17 Mai 1969 du Préfet de Kouarfa ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - M. M'MEYE Tchimbata Victorin, Commis Auxiliaire, Echelon 1, en service à la Sous-Préfecture de Natitingou, est nommé Chef d'Arrondissement de Kouarfa (Sous-Préfecture de Natitingou).

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel.

Par le Président de la République, Chef du Gouvernement, Chargé des Affaires Intérieures,

Fait à Cotonou, le 19 Août 1969